



LE TAISSOTIN

LE BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION DE TAISSY

le 16 Juillet 2010

www.taissy.fr

Numéro 1400

SOMMAIRE

1. Compte- rendu de Conseil
2. Balayage Petit Parcours
3. Quête Mariage
4. Fermeture commerce
5. Objet perdu
6. Legs Maillart
7. Caisse des Ecoles
8. Bruits de voisinage
9. Déclaration de stock
10. Pharmacie de garde
11. Papiers à conserver
12. Cross du 28 août (inscription)
13. Publicité

BALAYAGE DES VOIRIES PETIT PARCOURS

Lundi 19 Juillet 2010

Merci de laisser libre d'accès les abords des rues Colbert, de Sillery, de la Paix, entrée du Piqueux et les rues du parc d'activités.

2

QUETE DE MARIAGE

Lors du mariage de Antoine CLARENNE et Périne MEROT, il a été remis la somme de 75,10 € au profit des Ecoles.

Tous nos remerciements et félicitations aux jeunes époux.

3

Caisse des Ecoles

7

Informations vacances d'été :

Attention ! pour certaines semaines d'Accueil de Loisirs, il ne reste plus que quelques places.

Informations Rentrée :

Les dossiers d'inscriptions pour les Accueils de Loisirs (Mercredis et petites vacances) et périscolaires (accueil du matin, cantine, accueil du soir) pour l'année 2010-2011 seront disponibles pendant les vacances d'été.

Renseignements et Inscriptions : Elise et Ludo (CDE) : 03-26-82-77-97 ou Mme THOURAULT : 03-26-85-81-25

1

Conseil Municipal du 8 juillet 2010

Le conseil municipal a :

- modifié le tableau des emplois communaux pour la création de deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaires, dont un à temps non complet
- donné un avis favorable au retrait des communes de Sillery, Beaumont-sur-Vesle et les Petites Loges du syndicat mixte scolaire de Taissy et ses environs,
- autorisé la signature de l'avenant n° 1 avec l'entreprise EUROVIA dans le cadre des travaux de voirie du lotissement de la Ferme d'en Bas et de la rue Cliquot
- transféré des crédits sur le budget principal de l'exercice en cours.

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

Jeunesse et Sports

Le 28 juin : mise en place du planning d'occupation de la salle des sports et du dojo, rappel des règles de bon fonctionnement

Urbanisme

Réunie ce jour : réflexions sur des points de détails du zonage et sur les emplacements de certains équipements, travail sur le règlement d'urbanisme de la zone U.

Prochaine réunion de conseil : le 2 septembre à 20H30

4

Le salon **S Coiffure** sera fermé du 19 juillet au 7 août inclus

5

Un « doudou » à tête d'éléphant a été trouvé, accompagné d'une tétine. Vous pouvez venir le récupérer au secrétariat de Mairie.

5

LEGS MAILLART 2010

Les heureux bacheliers de 2010 peuvent déposer en Mairie un dossier pour solliciter l'attribution du legs Maillart. Pour cela, il vous suffit d'apporter une photocopie du relevé des notes du baccalauréat ainsi qu'un certificat d'inscription en école supérieure en France uniquement.

6

RESPECTONS NOTRE ENVIRONNEMENT

Un esprit civique et un simple bon sens doivent permettre d'éviter toutes nuisances pouvant occasionner une gêne à notre entourage (bruit de bricolage, jardinage, tapage diurne ou nocturne, aboiements, dépôt dans les bennes à verres, feux de plein air, etc). Cette liste est non exhaustive.

Toutes ces infractions sont passibles d'amende.

- Horaires relatifs à la lutte contre les bruits de voisinage fixé par arrêté préfectoral :
- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
 - Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
 - Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement

En cas de gêne, contacter la gendarmerie de Taissy.

8

Les imprimés de déclaration de stock sont à disposition des déclarants en Mairie.

9



LISTE DES PAPIERS À CONSERVER (suite et fin)

En matière civile, le délai de droit commun pour agir en justice est de **5 ans**, les preuves doivent donc être conservées pendant cette durée. Cependant le délai de conservation de certains documents peut être plus ou moins important.

11

Logement

Titre de propriété	Indéfinie (jusqu'à la revente)
Charges de copropriété et correspondances avec le syndic, PV des Assemblées de copropriété	10 ans
Contrat de location	Durée de la location + 5 ans
Quittance de loyer	5 ans
Certificat de ramonage	1 an
Attestation entretien des chaudières	2 ans minimum
Factures liées aux travaux	10 ans ou 30 ans selon la nature des travaux
Factures Eau	4 ans
Factures électricité et de gaz	2 ans
Factures téléphone	1 an

Impôts et Taxes

Impôt sur le revenu	3 ans à compter de l'année qui suit l'année de l'imposition (ex la déclaration de revenus 2007 est à conserver jusqu'à fin 2010)
Impôts locaux	1 an
Preuve du paiement des impôts	4 ans

Travail

Bulletin de salaire, contrat de travail, certificats de travail	Indéfinie (jusqu'à la liquidation de la retraite)
Paiement des allocations chômage	2 ans
Restitutions des allocations chômage	3 ans (délai Pôle emploi pour réclamer des sommes versées à tort)
Titre de paiement de la pension de retraite	A vie

Santé

Remboursement Assurance Maladie et Maternité	2 ans
Ordonnance	1 an
Versement indemnités journalières	Indéfinie (jusqu'à la liquidation de la retraite)
Accident du travail : remboursement, indemnités journalières, certificats et examens médicaux	A vie
Capital décès	2 ans à compter du jour du décès
Carnet de vaccination, de groupe sanguin, de santé, carte Vitale	A vie
Certificats, examens médicaux, radiographies	A vie

Voiture

Contraventions	3 ans à compter de l'infraction
Facture (achat, réparations...)	Durée de conservation du véhicule

BULLETIN D'INSCRIPTION

AU CROSS de TAISSY du 28 Août 2010.

Clubs sportifs, licenciés, ce CROSS n'est pas une compétition sportive, mais exclusivement organisé dans le cadre d'une fête de village. C'est une animation parmi d'autres.

Je fais preuve d'un état de santé me permettant d'effectuer cette course d'animation de fête de village, celle-ci n'étant pas classée comme épreuve sportive répertoriée.

Je dégage toute responsabilité des organisateurs de la manifestation sur mon état physique à participer à cette animation. Je fournis un certificat médical de moins d'1 an, où pour les Licenciés: mention <<Athlétisme>>. Pour les participants mineurs, accord parental exigé.

COURSE CHOISIE: 10 Km - 5 Km (entourez votre choix)
(7 € adultes) (5 € adolescent)

NOM : Prénom : AGE :

adresse :

Mention « Lu et Approuvé »

Signature

12



Nouveau à TAISSY

Emeline, esthéticienne diplômée, sera à votre service pour une épilation, un soin du visage et bien d'autres prestations...

Ouverture de l'institut « Poudre de Fée »

18 rue Colbert à TAISSY

Lundi 21 Juin 2010 dès 9 h 30

Rendez-vous à prendre au 03.51.01.11.78

du Lundi au Vendredi de 9 h 30 à 19 h

Samedi de 9 h à 16 h

Fermeture le Mercredi

Pleins de promos et de bijoux à découvrir !

13